

En protégeant les enfants qui ont grandi au milieu des combats, les Casques bleus peuvent rompre le cycle de la violence et poser les bases d'une paix durable. Les conflits affectent les enfants de manière disproportionnée. Nombre d'entre eux sont victimes d'enlèvements, de viols, sont enrôlés de force, sont tués, blessés ou exploités sous d'innombrables formes.

Comme dit Graça Machel, ancienne Première Dame du Mozambique et d'Afrique du Sud: « La guerre viole tous les droits des enfants: le droit à la vie, le droit de grandir au sein de sa famille et de sa communauté, le droit à la santé, le droit à l'épanouissement de sa personnalité et le droit d'être entouré et protégé. »

Le Conseil de sécurité se préoccupe de cette question depuis 1999 et la protection des enfants en période de conflit armé est une question qui fait partie du mandat des [opérations de maintien de la paix](#) depuis 2001. Au cours des dix dernières années, ces opérations ont aidé à libérer des milliers d'enfants soldats et ont œuvré en faveur d'une réforme des lois.

Comment les opérations de maintien de la paix de l'ONU protègent-elles les enfants?

Nous sommes intimement convaincus que, dans une opération de maintien de la paix, chacun a son rôle à jouer pour mettre les enfants à l'abri des effets de la guerre.

- Les contingents [militaires](#) jouent un rôle capital en signalant les violations des droits des enfants à leurs collègues chargés de les protéger pour les aider à identifier et à obtenir la libération des enfants enrôlés de force par des groupes armés;
- La [Police de l'ONU](#) collabore avec la police nationale pour intervenir comme il convient pour protéger les enfants;
- Les spécialistes des [affaires judiciaires](#) veillent à ce que les législations nationales garantissent les droits des enfants;
- Le chef de l'opération s'emploie à faire en sorte que la protection de l'enfance soit l'un des buts prioritaires du processus de paix.

Tous les membres du personnel des opérations de maintien de la paix reçoivent une formation concernant les droits et la protection des enfants pour qu'ils soient conscients des difficultés

auxquelles sont exposés les enfants en période de conflit. Grâce à cette formation, ils peuvent tous jouer un rôle de plaidoyer crédible en faveur de l'enfance.

Que font les conseillers pour la protection de l'enfance?

Les conseillers pour la protection de l'enfance sont des spécialistes affectés aux missions pour les aider à protéger les enfants. Leur travail consiste à:

- Veiller à ce que la protection de l'enfance fasse partie intégrante des efforts et des activités de la mission, en conseillant le chef de l'opération.
- Dispenser aux Casques bleus nouvellement déployés une formation à la protection de l'enfance qui vienne compléter la formation à ce sujet que doivent recevoir tous les membres de l'opération avant leur affectation.
- Jouer un rôle de plaidoyer, de facilitation et de conseil auprès des chefs de la mission au sujet des questions liées à la protection de l'enfance.
- Suivre la situation et rendre compte des violations les plus graves des droits des enfants.

Les conseillers jouent un rôle clé en établissant un dialogue avec ceux qui commettent des violations les plus insignes des droits des enfants, pour y mettre fin. Ce dialogue a débouché sur la signature de plans d'action par les contingents militaires et les groupes armés et sur la libération de milliers d'enfants soldats.

Le suivi et les rapports font-ils une différence?

Dans sa [résolution 1612](#), le Conseil de sécurité a mis en place un mécanisme de suivi pour qu'il soit rendu compte des violations les plus graves commises contre les droits des enfants en période de conflit. Ce [mécanisme](#) vise à suivre six types de violations de leurs droits.

Les rapports ainsi établis – avec le [Fonds des Nations Unies pour l'enfance \(UNICEF\)](#) et d'autres partenaires – revêtent une importance critique étant donné que c'est sur cette base qu'intervient le

[Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en période de conflit armé](#), intervention qui peut finalement déboucher sur l'adoption de sanctions.

Les groupes armés ayant commis des violations des droits des enfants entament un dialogue

avec la mission et l'UNICEF dans le but d'élaborer un plan d'action visant à mettre systématiquement fin à ces actes.

Où ces conseillers sont-ils affectés aujourd'hui?

Des conseillers pour la protection de l'enfance sont actuellement affectés auprès des opérations de maintien de la paix ci-après:

- [Mission des Nations Unies au Soudan du Sud \(MINUSS\)](#)
- [Opération hybride Union africaine/ONU au Darfour \(MINUAD\)](#)
- [Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo \(MONUSCO\)](#)
- [Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti \(MINUSTAH\)](#)
- [Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan \(MANUA\)](#) EN
- [Mission des Nations Unies au Libéria \(MINUL\)](#)
- [Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire \(ONUCI\)](#)

Depuis 2001, le [Département des opérations de maintien de la paix \(DOMP\)](#) a déployé des conseillers en Sierra Leone, au Burundi, au Tchad, en République démocratique du Congo, en Afghanistan, en Côte d'Ivoire, au Libéria, en Haïti et au Soudan.

Quelle est la place occupée par les opérations de paix dans la protection de l'enfance en général?

Les efforts menés par le Département des opérations de maintien de la paix complètent ceux des autres acteurs qui s'occupent de la protection de l'enfance. Il est en effet indispensable de coopérer avec ces derniers pour s'attaquer au problème sous tous ses aspects. Les services des opérations de maintien de la paix chargés de la protection de l'enfance ne réalisent pas de programmes pour le compte des administrations locales. Cette indépendance leur apporte une certaine marge de manœuvre qui leur permette de jouer un rôle politique sur le terrain.

Résolutions et politique

Les activités entreprises par les opérations de maintien de la paix en matière de protection de l'enfance sont régies par la politique et les résolutions ci-après du Conseil de sécurité:

Résolutions du Conseil de sécurité

- [Résolution 2068 \[S/RES/2068 \(2012\)\]](#)

- [Résolution 1998 \[S/RES/1998 \(2011\)\]](#)
- [Résolution 1882 \[S/RES/1882\(2009\)\]](#)
- [Résolution 1612 \[S/RES/1612\(2005\)\]](#)
- [Résolution 1539 \[S/RES/1539\(2004\)\]](#)
- [Résolution 1460 \[S/RES/1460\(2003\)\]](#)
- [Résolution 1379 \[S/RES/1314\(2000\)\]](#)
- [Résolution 1314 \[S/RES/1314\(2000\)\]](#)
- [Résolution 1261 \[S/RES/1261\(1999\)\]](#)

Politique

- [Politique du DOMP et du DAM concernant l'intégration aux opérations de maintien de la paix de l'ONU de la protection et de la promotion des droits et du bien-être des enfants affectés par un conflit armé \(2009\)](#) EN

Le témoignage d'un homme de terrain à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance 2011

Le 20 novembre marque la célébration de la [Journée mondiale de l'enfance](#) , une occasion de se rappeler que partout dans le monde, des enfants grandissent au milieu de guerres. C'est également un appel à réaffirmer notre engagement à défendre leurs droits et à prendre des mesures fermes.

Dans un [podcast](#) EN , le Lieutenant Général Babacar Gaye, Conseiller militaire pour le [DOM](#) et Chef du Bureau des affaires militaires, parle de ses rencontres personnelles avec des enfants en tant qu'ancien Commandant de la Force de la [MONUC](#) , des réussites et des défis à venir en matière de protection des enfants dans le cadre du travail quotidien de ses soldats.

En protégeant les enfants qui ont grandi au milieu des combats, les Casques bleus peuvent rompre le cycle de la violence et poser les bases d'une paix durable.

Les conflits affectent les enfants de manière disproportionnée. Nombre d'entre eux sont victimes d'enlèvements, de viols, sont enrôlés de force, sont tués, blessés ou exploités sous d'innombrables formes.

Comme dit Graça Machel, ancienne Première Dame du Mozambique et d'Afrique du Sud: « La guerre viole tous les droits des enfants: le droit à la vie, le droit de grandir au sein de sa famille et de sa communauté, le droit à la santé, le droit à l'épanouissement de sa personnalité et le droit d'être entouré et protégé. »

Le Conseil de sécurité se préoccupe de cette question depuis 1999 et la protection des enfants en période de conflit armé est une question qui fait partie du mandat des [opérations de maintien de la paix](#) depuis 2001. Au cours des dix dernières années, ces opérations ont aidé à libérer des milliers d'enfants soldats et ont œuvré en faveur d'une réforme des lois.

Comment les opérations de maintien de la paix de l'ONU protègent-elles les enfants?

Nous sommes intimement convaincus que, dans une opération de maintien de la paix, chacun a son rôle à jouer pour mettre les enfants à l'abri des effets de la guerre.

- Les contingents [militaires](#) jouent un rôle capital en signalant les violations des droits des enfants à leurs collègues chargés de les protéger pour les aider à identifier et à obtenir la libération des enfants enrôlés de force par des groupes armés;
- La [Police de l'ONU](#) collabore avec la police nationale pour intervenir comme il convient pour protéger les enfants;
- Les spécialistes des [affaires judiciaires](#) veillent à ce que les législations nationales garantissent les droits des enfants;
- Le chef de l'opération s'emploie à faire en sorte que la protection de l'enfance soit l'un des buts prioritaires du processus de paix.

Tous les membres du personnel des opérations de maintien de la paix reçoivent une formation concernant les droits et la protection des enfants pour qu'ils soient conscients des difficultés auxquelles sont exposés les enfants en période de conflit. Grâce à cette formation, ils peuvent tous jouer un rôle de plaidoyer crédible en faveur de l'enfance.

Que font les conseillers pour la protection de l'enfance?

Les conseillers pour la protection de l'enfance sont des spécialistes affectés aux missions pour

les aider à protéger les enfants. Leur travail consiste à:

- Veiller à ce que la protection de l'enfance fasse partie intégrante des efforts et des activités de la mission, en conseillant le chef de l'opération.
- Dispenser aux Casques bleus nouvellement déployés une formation à la protection de l'enfance qui vienne compléter la formation à ce sujet que doivent recevoir tous les membres de l'opération avant leur affectation.
- Jouer un rôle de plaidoyer, de facilitation et de conseil auprès des chefs de la mission au sujet des questions liées à la protection de l'enfance.
- Suivre la situation et rendre compte des violations les plus graves des droits des enfants.

Les conseillers jouent un rôle clé en établissant un dialogue avec ceux qui commettent des violations les plus insignes des droits des enfants, pour y mettre fin. Ce dialogue a débouché sur la signature de plans d'action par les contingents militaires et les groupes armés et sur la libération de milliers d'enfants soldats.

Le suivi et les rapports font-ils une différence?

Dans sa [résolution 1612](#), le Conseil de sécurité a mis en place un mécanisme de suivi pour qu'il soit rendu compte des violations les plus graves commises contre les droits des enfants en période de conflit. Ce [mécanisme](#) vise à suivre six types de violations de leurs droits.

Les rapports ainsi établis – avec le [Fonds des Nations Unies pour l'enfance \(UNICEF\)](#) et d'autres partenaires – revêtent une importance critique étant donné que c'est sur cette base qu'intervient le

[Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en période de conflit armé](#), intervention qui peut finalement déboucher sur l'adoption de sanctions.

Les groupes armés ayant commis des violations des droits des enfants entament un dialogue avec la mission et l'UNICEF dans le but d'élaborer un plan d'action visant à mettre systématiquement fin à ces actes.

Où ces conseillers sont-ils affectés aujourd'hui?

Des conseillers pour la protection de l'enfance sont actuellement affectés auprès des

opérations de maintien de la paix ci-après:

- [Mission des Nations Unies au Soudan du Sud \(MINUSS\)](#)
- [Opération hybride Union africaine/ONU au Darfour \(MINUAD\)](#)
- [Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo \(MONUSCO\)](#)
- [Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti \(MINUSTAH\)](#)
- [Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan \(MANUA\)](#) EN
- [Mission des Nations Unies au Libéria \(MINUL\)](#)
- [Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire \(ONUCI\)](#)

Depuis 2001, le [Département des opérations de maintien de la paix \(DOMP\)](#) a déployé des conseillers en Sierra Leone, au Burundi, au Tchad, en République démocratique du Congo, en Afghanistan, en Côte d'Ivoire, au Libéria, en Haïti et au Soudan.

Quelle est la place occupée par les opérations de paix dans la protection de l'enfance en général?

Les efforts menés par le Département des opérations de maintien de la paix complètent ceux des autres acteurs qui s'occupent de la protection de l'enfance. Il est en effet indispensable de coopérer avec ces derniers pour s'attaquer au problème sous tous ses aspects. Les services des opérations de maintien de la paix chargés de la protection de l'enfance ne réalisent pas de programmes pour le compte des administrations locales. Cette indépendance leur apporte une certaine marge de manœuvre qui leur permette de jouer un rôle politique sur le terrain.

Résolutions et politique

Les activités entreprises par les opérations de maintien de la paix en matière de protection de l'enfance sont régies par la politique et les résolutions ci-après du Conseil de sécurité:

Résolutions du Conseil de sécurité

- [Résolution 2068 \[S/RES/2068 \(2012\)\]](#)
- [Résolution 1998 \[S/RES/1998 \(2011\)\]](#)
- [Résolution 1882 \[S/RES/1882\(2009\)\]](#)
- [Résolution 1612 \[S/RES/1612\(2005\)\]](#)
- [Résolution 1539 \[S/RES/1539\(2004\)\]](#)
- [Résolution 1460 \[S/RES/1460\(2003\)\]](#)
- [Résolution 1379 \[S/RES/1314\(2000\)\]](#)
- [Résolution 1314 \[S/RES/1314\(2000\)\]](#)

- [Résolution 1261 \[S/RES/1261\(1999\)\]](#)

Politique

- [Politique du DOMP et du DAM concernant l'intégration aux opérations de maintien de la paix de l'ONU de la protection et de la promotion des droits et du bien-être des enfants affectés par un conflit armé \(2009\)](#) EN

Le témoignage d'un homme de terrain à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance 2011

Le 20 novembre marque la célébration de la [Journée mondiale de l'enfance](#), une occasion de se rappeler que partout dans le monde, des enfants grandissent au milieu de guerres. C'est également un appel à réaffirmer notre engagement à défendre leurs droits et à prendre des mesures fermes.

Dans un [podcast](#) EN, le Lieutenant Général Babacar Gaye, Conseiller militaire pour le [DOM](#) et

Chef du Bureau des affaires militaires, parle de ses rencontres personnelles avec des enfants en tant qu'ancien Commandant de la Force de la

[MONUC](#)

, des réussites et des défis à venir en matière de protection des enfants dans le cadre du travail quotidien de ses soldats.